

# SOCIETE PROROGATION DE LA DUREE

## PIÈCES JUSTIFICATIVES

- [Imprimé M2 à télécharger](#)
- 1 exemplaire du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire ayant décidé et constaté la prorogation de la durée de la société et la mise à jour des statuts.
- 1 exemplaire des statuts mis à jour et certifié conforme par le ou les représentants légaux.
- Insertion dans un Journal d'Annonces Légales (fournir la page du journal)  
ou attestation de parution + texte de parution.
- 1 pouvoir en original daté et signé, s'il y a lieu.

## FRAIS

- 1 chèque de **76,01 €** à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce

**[Découvrez notre offre de CONSEIL EN FORMALITES D'ENTREPRISES](#) :**  
**Votre Conseiller CCI vous accompagne sur vos formalités d'entreprises**  
**et vous fait bénéficier de conseils personnalisés**